

les banques, plutôt que des investissements dans les sociétés canadiennes. A mon avis, il serait bon que la nouvelle loi prévoie l'octroi de stimulants pour inciter les Canadiens à investir dans les sociétés canadiennes.

On a parlé de « quatre fois quelque chose ».

Évidemment que certaines formules mathématiques sont établies dans le bill. Au fait, il fallait en établir, afin d'épargner à l'honorable ministre du Revenu national la tâche d'édicter des règlements précisant les modalités d'application de la nouvelle loi et l'incitant peut-être à faire un usage plus restreint de son droit de regard à l'occasion.

On avance beaucoup d'hypothèses lorsqu'on discute de tous ces chiffres. On dit que cela peut nuire à l'industrie canadienne, mais cela n'est pas prouvé. Cependant, si certains articles du bill nuisent à l'économie du pays et à la stimulation de l'emploi, je suis convaincu que dès que la chose sera prouvée, et même avant, le gouvernement sera assez clairvoyant pour adopter les amendements nécessaires.

[Traduction]

M. Saltsman: Monsieur le président, j'aurais espéré épargner à la Chambre une troisième dissertation le même jour sur cet article.

M. Benjamin: Gardez-vous-en bien.

M. Saltsman: Mon collègue me persuade que je devrais m'en garder, et comme je tiens son jugement en très haute estime, je voudrais apporter quelques remarques à ce débat, surtout pour répondre à certains des arguments énoncés par le député d'Edmonton-Ouest, que je soupçonne d'aspirer à une banquette ministérielle. Même si les scrutins sont meilleurs pour son parti qu'ils l'ont été naguère, le député me paraît indûment optimiste.

Je trouve toujours fort intéressants les commentaires de mon honorable ami d'Edmonton-Ouest parce qu'ils sont rarement exprimés—du moins, rarement depuis le XVIII^e siècle. Je crois que ces opinions ont été exposées la dernière fois dans un ouvrage de Bernard Mandeville intitulé «The Fable of the Bees.» Le raisonnement ressemble essentiellement à celui du député d'Edmonton-Ouest, et il est présenté à peu près comme suit. Nous devrions encourager la consommation de luxe à laquelle se livrent les riches, car, après tout, les pauvres en bénéficient: les riches, en effet, ont besoin de ramoneurs, de jardiniers, de domestiques pour coudre leurs boutons, et ainsi de suite. Nous devrions donc veiller à ce que les riches aient beaucoup d'argent et à ce que personne ne le leur enlève, car ce sont eux qui donnent du travail aux autres. Où irait la société si les riches n'avaient pas l'argent nécessaire pour fournir des emplois?

• (9.30 p.m.)

Voilà, au fond, ce que pense mon ami. Je n'ai jamais prétendu, pour ma part, que l'argent qui allait aux entreprises ou aux personnes riches était déposé dans un coffre et ne servait à rien. On n'a jamais dit cela. On sait bien que cet argent sert à quelque chose. Mais à qui profite-t-il, et l'utilise-t-on de la manière la plus propre à stimuler l'économie? C'est cela qu'il faut se demander. Cette théorie est, si l'on peut dire, la théorie de l'égouttement. S'il y a assez de gens riches avec une consommation et des programmes de placements de toutes sortes, tout le monde en profitera. C'était peut-être une théorie très valable au XVII^e ou au XVIII^e siècles, mais notre économie a, sans aucun doute, dépassé ce stade.

[M. Leblanc (Laurier).]

Je crois que la principale question de ce débat est de savoir si les 400 millions de dollars provenant de l'ancien programme et les 300 millions prévus par la loi proposée serviront mieux l'intérêt de l'économie en étant dispersés comme on l'a suggéré. Je ne le pense pas. C'est le point de vue que j'ai essayé de faire valoir. J'ai aussi entendu l'honorable député d'Edmonton-Ouest dire que si nous n'accordons pas aux entreprises ces avantages et des exonérations fiscales, les prix augmenteront. Ce qu'il veut dire—et j'espère avoir bien compris—c'est que les entreprises prendront ce qu'elles veulent prendre, quel que soit notre système fiscal; c'est que nous pouvons augmenter les impôts ou supprimer certains bénéfices, cela ne les empêchera pas de prendre ce qu'elles doivent prendre.

Je pense que certains indices montrent que c'est ce qui se produit, mais je ne crois pas qu'il nous appartienne d'en débattre maintenant. Pourtant, il me semble important de relever le défi que l'honorable député a essayé de me lancer quand il m'a demandé ce que moi ou mon parti ferions pour remplacer la mesure à l'étude, puisque nous avions dit que nous voulions aider les petites entreprises. Cela nous préoccupe beaucoup. Il a demandé par quoi nous remplacerions cette exonération de 400 millions de dollars. La question est pertinente.

Comme certains éléments personnels sont venus se greffer—on a évoqué que j'exploitais moi-même une petite entreprise—je pourrais mentionner que pour avoir été dans le commerce quelque 25 ans, j'ai acquis une certaine expérience. J'ai même parfois payé mes employés, et parfois je ne l'ai pas pu parce que nous n'avions pas l'argent. Je me crois donc une certaine compétence. Quelqu'un m'a placé en épingle et je puis maintenant parler de ces malencontreuses mesures limitées à quiconque a eu une liste de paye.

Permettez que je raconte certaines de mes expériences. Mon opposition en découle. A un moment où j'avais désespérément besoin d'aide, cette mesure ne m'aidait pas. Le petit homme d'affaires a besoin d'aide quand pas la situation n'est pas favorable et qu'il tente de lancer son entreprise. Il n'a pas besoin d'aide quand il réalise des profits de \$30,000 par année. Certains ne réussissent pas à lancer leur entreprise. Ce n'est pas en leur offrant une rémunération additionnelle une fois qu'ils ont réalisé des profits qu'ils seront aidés. Ils n'en ont plus besoin alors. Cependant, c'est au début qu'ils en ont besoin.

L'un des plus magnifiques programmes institués par le gouvernement est un programme que les banques n'ont par malheur jamais intensément conseillé. Je songe aux prêts aux petites entreprises qui permettent à l'emprunteur d'obtenir \$35,000 remboursables sur une longue période à un taux peu élevé. Bien plus qu'autre chose, cela a aidé des gens à se lancer en affaires. Une autre disposition très utile a été celle de l'amortissement réduit. Un petit homme d'affaires a besoin d'aide sous forme de prêt initial. Il en a besoin sous forme, peut-être, d'aide pour étudier s'il doit se lancer dans ce domaine. Il en a besoin pour entreprendre sa commercialisation, établir des relations.

Il peut même avoir besoin d'un accord préférentiel d'achat. Il en a besoin pour se constituer des stocks s'il se lance dans le commerce de détail. Il peut en avoir besoin sous forme d'ajournement d'impôts s'il peut prouver qu'il est en période d'expansion. Tous ces moyens sont des façons légitimes d'aider beaucoup plus le petit homme d'affaires que ne le prévoit la mesure dont nous sommes saisis. Je prétends, monsieur le président, qu'il en coûterait ainsi beaucoup moins.